AJJ.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Sommaire

Nomination.-

Présenté par le Directeur du Personnel

AMPLIATIONS/

Original	I
JORD	I
MFPTAS	I
P.C.	8
D.F.P.	I
E.N.C.	7
D.P.	2
D.G.F.	4
D.B.	I
D.C.	2
Solde	2
Trésor	I
D.G.E.	IO
Etablissement	I
Intéressé	I
DGE/2,3,& 4	3
MFAE	4
Service Impôts	I
I.R.A.D.	4

VISE :

Le Contrôleur Financier,

C/MIDAHUEN/

D E C R E T

-=-=-=-=-=-=-=-

ANNEE I965- N° 138 /PR/MFPTAS/DP-2

/E PRESIDENT REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Constitution du II Janvier I964;

VU le décret n°103/PR-SGG du 1er Décembre 1965, portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

VU le décret n° 64-54/PC/SGG du 2 Mai I964, réorganisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU la Loi n° 59-21/ALD du 31 Août I959, portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée;

VU le décret n° 59-2I8 du I5 Décembre I959, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié;

VU le décret n° 59-222 du I5 Décembre I959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;

VU le décret n° 63-4/PR/MEFP du I4 Janvier I963, portant statuts particuliers des Corps appartenant au cadre des Personnels de l'Institut de recherches Appliquées du Dahomey (I.R.A.D.)

VU le décret n° I80/PC/MFPTAS du I7 Septembre I96 modifiant le décret n° 63-4/PR/MEFP du I4/I/63 sus-visé;

VU le dossier de candidature présenté par M. COCO Pierre;

SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture;

D E C R E T E

ARTICLE Ier- Conformément aux dispositions de l'article 45 du décret n° 63-4-PR/MEFP du I4 Janvier I963, M. COCO Dominique Pierre, licencié es-lettres, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de Sociologie est nommé dans le cadre des personnels de l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey (I.R.A.D.) en qualité de Chargé de Recherches de 2ème classe

ARTICLE 2ème M. COCO Dominique Pierre est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture pour servir à l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey (I.R.A.D.)

ARTICLE 3 - Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables sur le chapitre 301-23 article Ier du budget national, exercice 1965-

ARTICLE 4 - Le présent décret, qui a effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

COTONOU, le 20 DECEMBRE 1965

T. CONGACOU

VU :

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES,

Jean S A K A

VU :

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA PRESIDENCE CHARGE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA SANTE PUBLIQUE,

Y. MEDE MOUSSA

VU

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FINANCES, A L'ECONOMIE, AU DEVELOPPEMENT RURAL ET A LA COOPERATION,

A. BOYA